



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 16 juin à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence (pouvoir de M. FRELASTRE), VAGINAY Sophie, DOUX Séverine (pouvoir à M PAYOT Jean Michel), STUPNICKI Josiane (pouvoir de M. COLLOMB Stephane), PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine et BOISSE Sandrine, MM. BOUGUYON Yvan (pouvoir de MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre), BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, PAYOT Jean Michel ayant donné pouvoir à Mme DOUX Séverine, BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, COLLOMB Stephane ayant donné pouvoir à Mme STUPNICKI Josiane et PELLOUX Jacques.

Délibération n° 2015/78

**OBJET : PROGRAMME 2015 DE REFECTION DES SENTIERS DE RANDONNEE
DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ONF.**

CONSIDERANT que par convention avec le Département en date du 31 janvier 2009 l'entretien des sentiers de randonnée situés en forêt domaniale est réalisé par l'ONF.

CONSIDERANT que la CCVU décide des sentiers à entretenir chaque année, et participe financièrement à hauteur de 35% du montant des travaux.

VU le programme des travaux proposé par le Service Communautaire « Activités de pleine Nature », en lien avec le service forêt de l'ONF, qui concerne les itinéraires :

- Sentier Lavergan + GR56, forêt du Lavercq (commune de Méolans-Revel)
- Sentier des Eaux Tortes, forêt du Lavercq (commune de Méolans-Revel)
- Sentier La Pare-Cabane neuve, forêt du Riou Bourdoux (commune de Saint Pons)
- Sentier PR depuis Pont la Gaffe direction Clot Meyran, forêt de Gimette, (commune des Thuiles)
- Sentiers horizontal forêt de Costebelle (communes de Faucon et Jausiers)

VU la demande de subvention et le plan de financement proposé par l'ONF qui peut se résumer comme suit :

Dépenses : 13 541,65 €

Recettes :

Subvention Département (35%) 4 739.00 €
Subvention CCVU (35%) 4 739.00 €
Autofinancement ONF (30%) 4 063,65 €

Total Recettes **13 541,65 €**

Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le programme de travaux qui lui est présenté,

- **DONNE** son accord à la réalisation desdits travaux,

- **ACCORDE** à l'ONF une subvention d'un montant de **4 739.00 €**, correspondant au plan de financement présenté,

- **RAPPELLE** que les crédits correspondants ont été inscrits au Budget Principal 2015 de la Communauté - Section de Fonctionnement - art 6288 Dépenses.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jacques MARTIN.

C.C.V.U

Séance du 16 juin 2015

